



Décembre 2020

Déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat

Préambule :

L'urgence climatique et environnementale est une urgence planétaire. Elle affecte d'ores et déjà l'ensemble des individus et des écosystèmes du monde mais les personnes les plus vulnérables, qui ont le moins contribué à ces dérèglements, sont les plus durement touchées.

Sans réduction drastique des émissions de gaz à effets de serre et sans mesures ambitieuses de préservation et restauration de la biodiversité, ces crises continueront à avoir un impact majeur sur les besoins humanitaires et les chances des populations vulnérables d'améliorer durablement leurs conditions de vie.

Les organisations de solidarité doivent donc adapter leur mode d'actions afin de répondre à ces crises et appuyer les populations à être plus résilientes, se préparer et s'adapter à cette nouvelle réalité ainsi qu'à préserver et conserver leur environnement.

Les actions des organisations de solidarité, aussi cruciales soient-elles, peuvent néanmoins générer des impacts environnementaux et climatiques. La prise en compte de ces enjeux est donc pour le secteur humanitaire, une question de cohérence globale de leur action, d'exemplarité et du respect du principe de « ne pas nuire ».

Afin d'être en ligne avec les engagements pris par les États lors de la COP21 de limiter l'augmentation de la température bien en deçà de 2°C et si possible 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle, afin d'anticiper les engagements de la COP 15 sur la diversité biologique qui aura lieu en 2021, et conscientes de nos responsabilités, nous, organisations de la solidarité internationale, nous engageons¹ à :

1. MESURER NOS IMPACTS

- Mesurer les impacts environnementaux et carbone de nos actions, et ce de manière régulière.

2. RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

- Se fixer un objectif de réduction en ligne avec les recommandations du GIEC de réduire de moitié² les émissions³ d'ici à 2030 et d'au moins 30% d'ici 2025.

¹ Le succès d'un tel engagement requiert l'implication des bailleurs et des États afin de favoriser les transformations systémiques permettant la diminution de certaines émissions et d'accompagner les aménagements techniques et financiers nécessaires. Nous serons vigilants à l'implication de nos partenaires et à la co-construction des stratégies et des actions à mettre en œuvre.

² Objectif aligné avec le [rapport du GIEC 1,5°C qui estime que](#) « Dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO2 diminuent d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 jusqu'en 2030, devenant égales à zéro vers 2050. ». Les ONG n'ayant pas de données de référence pour l'année 2010 s'engagent à ajuster cet engagement par rapport à leur année de référence tout en restant aussi ambitieux. Cette réduction ne prend pas en compte la compensation carbone.

³ Le scope considéré sera défini par chaque organisation et sera partagé publiquement. Les organisations s'engagent à couvrir à minimum les scopes 1 et 2 et progressivement le scope 3 (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/categorie/siGras/0>)

3. ADAPTER NOTRE ACTION HUMANITAIRE FACE A CES NOUVEAUX ENJEUX

- Intégrer une analyse des risques climatiques et environnementaux dans l'ensemble de nos actions et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention, mitigation et d'adaptation lorsque c'est pertinent.
- Réduire les impacts négatifs et favoriser les actions humanitaires et de développement ayant un impact positif sur l'environnement et le climat.
- Développer et faire appel à des expertises locales en lien avec les engagements du Grand Bargain sur la localisation.

4. COMMUNIQUER

- Rendre ces informations publiques dès que disponible et ce de manière annuelle.

5. ENTRAÎNER D'AUTRES ACTEURS POUR REHAUSSER L'AMBIITION

- Sensibiliser le plus grand nombre de nos collaborateurs – à l'échelle des moyens de chacun – aux impacts majeurs des crises climatiques et environnementales pour les plus vulnérables.
- Contribuer au projet de développement d'une charte environnementale et climatique pour l'ensemble du secteur (en cours de lancement par le CICR et la Croix-Rouge).

CONTACTS

Aline HUBERT : Référente environnement, Groupe URD : ahubert@urd.org

Fanny PETITBON : Responsable Plaidoyer, CARE France : petitbon@carefrance.org

Liste des signataires :

Action Contre la Faim

ACTED

ALIMA (The Alliance for International Medical Action)

CARE France

Électriciens Sans Frontières

Gret

Groupe URD

Handicap international

Médecins du Monde

Première Urgence Internationale

Secours Islamique France

Solidarités International

Terre des hommes

